

# REGLEMENT GENERAL AZIMUTRIP

## Article 1 – Respect de la réglementation :

Chaque participant s'engage, durant toute la durée de sa participation à :

- être en possession de tous ses documents d'identité, à jour,
- être en possession de son Permis de Conduire, en cours de validité,
- être en possession de la carte grise, en cours de validité,
- être assuré(e) en Responsabilité Civile,
- conduire un véhicule conforme au code de la route et à sa carte grise,
- être vêtu(e) d'un équipement adéquat et homologué (casque, gants, veste, pantalon, chaussures)
- respecter le Code de la Route et les autres usagers de la route

Chaque passager/passagère s'engage, durant toute la durée de sa participation, à :

- être assuré(e) en Responsabilité Civile,
- être vêtu(e) d'un équipement adéquat et homologué (casque, gants, veste, pantalon, chaussures).

## Article 2 – Exclusion :

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne dont il jugerait que le comportement pourrait nuire au bon déroulement de cette randonnée, tant au niveau de l'ambiance que de la sécurité. Cette possibilité d'exclusion s'applique également aux véhicules qui pourraient être jugés inadaptés, en mauvais état, trop bruyants ou non-conformes. L'organisateur est seul juge de ses appréciations et décisions.

## Article 3 - Principe de roulage :

La ballade se joue seul ou en équipes de 5 maxi.

Rouler en groupe implique le fait de rouler en respectant la distance de sécurité imposée par le Code de la route, et qui est égale à la distance parcourue en 2 secondes par un véhicule lancé à sa vitesse.

## Article 4 - Paiement :

Une fois votre fiche d'inscription remplie vous devez impérativement effectuer votre paiement afin de confirmer votre inscription. Ce montant sert à pallier aux frais d'organisation. Une prévente à un tarif préférentiel peut être effectuée par l'organisateur.

Le nombre de places étant limité, c'est la date d'encaissement du règlement ou de crédit du virement qui assurera une place sur la randonnée.

## Article 5 – Annulation :

En cas d'annulation totale par l'organisateur : l'intégralité des sommes encaissées sera remboursée.

En cas d'annulation par le participant :

- 1 mois avant la date de l'événement : Remboursement des sommes versées.
- Passé cette date : Aucun remboursement ne pourra être accordé ou en cas d'abandon de la randonnée pendant son déroulement, quelle qu'en soit la raison.

## **Article 6 - Engagement :**

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement les instructions (mode de roulage, horaires, lieux de stationnement, etc.) données par l'organisateur. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de quelque dommage que ce soit survenu aux conducteurs, passagers ou passagères, à leurs équipements, aux véhicules et à leurs accessoires, de quelque nature que ce soit, et durant toute la durée de l'événement.

En cas d'accident pendant la randonnée, les participants s'engagent à contacter immédiatement le numéro d'urgence « 15 », ainsi qu'à prévenir l'Organisateur.

Par prudence, en cas de perte de connaissance, même très courte, les participants s'engagent à ne pas continuer la randonnée.

Les participants sont soumis au Code de la Route et doivent être en possession de leur carte grise et carte verte. Les participants sont responsables de leur conduite et en aucun cas AZIMUTRIP et les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'un quelconque accident. L'objectif principal est la découverte de la région dans un rythme de balade tranquille. Il ne s'agit aucunement d'une épreuve sportive. AZIMUTRIP ne peut être tenue pour responsable des retards, des modifications, des annulations partielles ou totales, des restrictions imposées par les autorités locales, départementales et régionales, ou par des événements climatiques ou extérieurs graves (grèves, attentats, guerre, etc).

Je suis conscient que des photos et vidéos de moi et de mon véhicules peuvent être prisent, j'autorise les organisateurs à les publiées sur internet.

En acceptant de participer à cette événement vous en acceptez ces conditions.

## **Article 7 – Contacts :**

AZIMUTRIP

124 rue de Lachelle - 60280 VENETTE

Emails : azimutrip@outlook.fr

### **Décharge de responsabilité**

Indispensable pour tous les participants

Je décharge de toute responsabilité par la présente lettre les organisateurs d'AZIMUTRIP lors de ma participation à l'événement.

Je reste conscient(e) des risques inhérents à toute épreuve de ce type. En cas de pathologie ou situation particulière, j'assure que ma participation a été validée par d'un médecin compétent. Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès des organisateurs. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la participation à l'événement. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et y adhère. Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance de responsabilité civile. Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation que je pourrais occasionner durant l'événement.

Fait à ..... le ..../...../..... Signature :